



République Française  
Département des Alpes- Maritimes  
Ville de TENDE

AR Prefecture

006-210601639-20230624-2023\_71-DE  
Reçu le 27/06/2023

**EXTRAIT  
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 24 JUIN 2023**

**Le samedi 24 juin 2023 à 18h00,**

**Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le 20 juin 2023, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.**

**Etaient présents :** Jean-Pierre VASSALLO – Dominique DALMASSO - Myriam PASTORELLI - Sébastien VASSALLO - Lucie MOULIN – Morgan MILANO - Jean-Charles QUERCIA - Marilène DALMASSO – Caroline FRANCA – Marguerite CARBONI - Françoise VADA – Cyril LEJA - Olivier GIACOMETTI - Patricia ALUNNO – Maryse CASTELLANI

**Pouvoirs :** -

**Absents excusés :** Cédric BERGALLO -Florent REYNAUD – Elise FERRARI – Laetitia DUCHET

<b>Membres du conseil municipal</b>			
<b>En exercice</b>	<b>Présents</b>	<b>Procurations</b>	<b>Absents</b>
<b>19</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>4</b>

**Mme Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.**

**Délibération n° 2023\_71**

**Objet : 08-8.6.6 –APPROBATION DE LA CONVENTION POUR LA LOCATION D’UN STAND DE TIR POUR LES FORMATIONS AU MANIEMENT DES ARMES AVEC LA VILLE DE NICE**

Monsieur le Maire expose à ses collègues que les agents de police municipale autorisés à porter une arme sont astreints à suivre périodiquement un entraînement au maniement de cette arme. La commune de Tende a sollicité la ville de Nice afin de pouvoir utiliser son stand de tir pour les formations au maniement des armes (formation d’entraînement, formation préalable).

Une convention type de location d'un stand de tir pour les formations en manquement des armes a été transmise par la ville de Nice et transmise à l'ensemble des conseillers municipaux qui ont pu en prendre connaissance.

Cette convention prévoit les conditions d'utilisation du stand de tir de la ville de Nice, la durée de la convention (2 ans reconductibles) et les conditions tarifaires.

***Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :***

- D'approuver la convention type de location d'un stand de tir pour les formations en manquement des armes entre la ville de Nice et la ville de Tende
- D'autoriser le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents et notamment ladite convention

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait conforme*

*Le Maire  
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le:  
Et de la réception en Préfecture le :